

CRIFM/DG n° 0002527

Fès, Le  
24 Octo 2022

## Décision n°09/2022/DG/DR

### Appel à candidature pour le recrutement d'un (1) "Chef de la Division Veille et planification stratégique régionale" rattaché au Pôle " Impulsion Economique et Offre Territoriale" du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

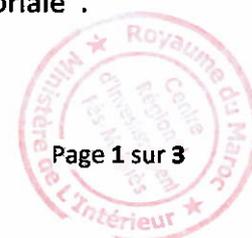
- Vu la loi n° 47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement promulguée par le Dahir n°1-19-18 du Jourada II 1440 (13 février 2019),
- Vu le décret n°2.19.67 du Châabane 1440 (17 avril 2019) pris pour l'application de la loi n°47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement,
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 6 dulhija 1433 (22 Octobre 2012) sur la gestion de modalités de recrutement dans les établissements et les entreprises publics,
- Vu la circulaire N° 7/2013 du 18 jourada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics,
- Vu l'organigramme du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès,
- Vu le statut du personnel du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès tel qu'il a été approuvé et modifié par le Conseil d'Administration du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès,
- Vu la loi-cadre pour le recrutement au titre de l'année 2022, approuvée par le président du Conseil d'Administration et le Ministère de l'Economie et des Finances,
- Vu les pouvoirs conférés au Directeur du CRI Fès-Meknès par le Conseil d'Administration,
- Vu le manuel managérial du CRI Fès-Meknès et les nécessités de service.

**Le Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès**

## Décide

### Article 01 : Recrutement

Le Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès lance un appel à candidature, au titre de l'année 2022, pour le recrutement d'un (1) "Chef de la Division Veille et planification stratégique régionale" rattaché au Pôle "Impulsion Economique et Offre Territoriale".



## **Article 02 : Missions**

La mission du Chef de la Division Veille et planification stratégique régionale est de contribuer au développement économique de la région à travers la mise en place de mécanismes de veille, d'intelligence territoriale et la contribution à l'élaboration de la stratégie régionale ainsi que sa planification.

## **Article 03 : Responsabilités**

Les responsabilités du " Chef de la Division Veille et planification stratégique régionale " se déclinent comme suit :

- Piloter la mise en place d'un système de veille et d'intelligence économique dynamique et évolutif, au profit des différentes entités du CRI ;
- Garantir l'identification et le suivi des indicateurs de santé économique et financière des entreprises au niveau des différents secteurs d'activités au niveau de la région ;
- Garantir le développement et le suivi du tableau de bord reflétant le climat des affaires dans la région ;
- Garantir le recueil et la consolidation des données macro-économiques de la région ;
- Garantir l'identification des besoins de l'investisseur de manière anticipative ainsi que le suivi de leur évolution en vue d'une éventuelle adaptation de l'offre ;
- Garantir la mise en place d'un système d'information géographique regroupant toute l'information utile sur le territoire et la mettre à disposition des métiers du CRI ;
- Garantir la réalisation des études préalables au développement des zones industrielles et des autres zones d'activités économiques ;
- Veiller à la constitution d'une base de données relative aux opportunités d'investissements dans la région et la mettre à la disposition des investisseurs ;
- Garantir la réalisation des études pour l'analyse des caractéristiques du territoire régional, et le recueil des données en provenance des différentes sources d'informations (bases de données, monographies, ...)
- Participer à l'élaboration de la Stratégie régionale de développement et garantir la déclinaison territoriale des stratégies sectorielles nationales sur le plan régional ;
- Garantir l'élaboration des stratégies de promotion, d'encouragement et d'incitation à l'investissement au niveau de la région ;
- Assurer l'encadrement et la montée en compétence de son équipe ;

## **Article 04 : Type de recrutement et lieu d'affectation**

➤ Type de recrutement : Statutaire ou Contractuel.

➤ Lieu d'affectation : Ville de Fès.

## **Article 05 : Conditions minimales du profil requis**

L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine, âgé de 45 ans au plus.
- Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration ou Bac +5 en Management et gestion des entreprises, Sciences politiques, Sciences économiques et gestion, Finance, Statistiques.



- Expérience exigée : 15 ans d'expérience minimum dans une fonction liée au pilotage stratégique, à la planification et à la veille territoriale dont 5 ans dans un poste de responsabilité managériale similaire.
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante.
- Ne pas être inscrit au casier central disciplinaire des administrations publiques.

#### **Article 06 : Dossier et modalité de candidature**

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressé à Monsieur le Directeur du CRI Fès-Meknès,
- Un Curriculum Vitae (CV) actualisé,
- Une proposition d'un plan d'actions et d'une méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance de la division,
- Une copie **certifiée** conforme, délivrée récemment, du diplôme,
- Une copie **certifiée** conforme, délivrée récemment, des attestations de travail justifiant l'expérience du candidat,
- Une copie **certifiée** conforme de la CNIE (recto-verso).

Le dossier de candidature doit parvenir au bureau d'ordre du CRI Fès-Meknès sis à 45, Avenue Taha Houcine – 30000 Fès, contre accusé de réception ou par courriel envoyé uniquement à l'adresse [rh@fesmeknesinvest.ma](mailto:rh@fesmeknesinvest.ma) en copie l'adresse [secretariat@fesmeknesinvest.ma](mailto:secretariat@fesmeknesinvest.ma) au plus tard le **14 Nov 2022** à 16h (inclus) et seront instruits par une commission désignée à cet effet.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté.

#### **Article 07 : Déroulement de la sélection**

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 5 et 6.

Les candidats présélectionnés à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer aux épreuves orales.

Une commission de sélection sera désignée par le Directeur du CRI Fès-Meknès pour étudier les dossiers de candidature et mener les entretiens avec les candidats.

#### **Article 08 : Publication**

La présente décision, la liste des candidats admis à passer les entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et les résultats définitifs de l'appel à candidature seront publiés sur le portail des emplois publics [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et dans les locaux du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès.

#### **Article 09 : Nomination**

Le candidat sélectionné pour le poste susmentionné sera nommé par décision du Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès conformément à la réglementation en vigueur.

Directeur du Centre Régional  
d'Investissement Fès-Meknès  
**Yassine TAZI**